Stratégie commune pour la sécurité alimentaire régionale dans l'EAC

@rib News, 20/02/2010 - Source PANALes Etats membres de la CommunautÃ© est-africaine (EAC) ont adoptÃ© une stratÃ©gie commune pour la sÃ©curitÃ© alimentaire comme le meilleur moyen pour la rÃ©gion de s'assurer de toujours disposer de suffisamment de nourriture pour ses populations.Selon le SecrÃ©tariat de l'EAC, l'AssemblÃ©e lÃ©gislative est-africaine (EALA) a convenu de cette stratÃ©gie commune aprÃ¨s avoir Ã©tudiÃ© un rapport qui lui a Ã©tÃ© soumis par sa Commission sur l'agriculture, le tourisme et les ressources naturelles.Etant donnÃ© l'importance de la sÃ©curitÃ© alimentaire dans les cinq pays membres - le Burundi, le Kenya, le Rwanda, l'Ouganda et la Tanzanie - l'EAC a, au dÃ©but de l'annÃ©e 2009, initiÃ© un processus d'Ã©valuation de la meilleure maniÃ¨re d'assurer la sÃ©curitÃ© alimentaire de ses populations, particuliÃ¨rement face au changement climatique.
"La Commission a reconnu que la rÃ©gion dans son ensemble dispose d'un potentiel agricole non exploitÃ© et que mÃªme les ressources utilisÃ©es sont sous-exploitÃ©es en raison de la faible productivitÃ© de la main- d'oeuvre et des terres et de l'insuffisance de l'eau", a dÃ©clarÃ© son prÃ©sident le Tanzanien George Francis Nangale.En prÃ©sentant ce rapport Ã la session en cours de l'AssemblÃ©e, M. Nangale a dÃ©clarÃ© que malgrÃ© les poches frÃ©quentes de pÃ©nuries et de famine d la rÃ©gion de l'EAC et une production en dessous du seuil optimal, la rÃ©gion produisait en moyenne insuffisamment de vivres pour sa population."En outre, a-t-il ajoutÃ©, la plupart des statistiques utilisÃ©es pour Ã©valuer l'approvisionnement en vivres sous-estiment l'ampleur de l'approvisionnement car bien souvent elles ne prennent pas totalement en compte les produits dÃ©rivÃ©s du bÃ©tail, de la pÃªche, ainsi que les autres produits maritimes et aquatiques, les produits horticoles et les produits alimentaires forestiers".L'EALA, qui siÃ¨ge au Parlement ougandais Ã Kampala, a Ã©galement adoptÃ© 17 recommandations de la Commission qui priorisent trois stratÃ©gies, Ã savoir: le renforcement de la libre circulation des denrÃ©es alimentaires dans la rÃ©gion; l'augmentation de la production par le renforcement de la productivitÃ© et l'accÃ©lÃ©ration de la mise en Å“uvre des politiques, stratÃ©gies et programmes concernant la production alimentaire.Avant l'adoption du rapport, Safina Tsungu Kwekwe du Kenya a invitÃ© les Etats partenaires Ã ne pas se concentrer uniquement sur un investissement massif dans les infrastructures autoroutiÃ¨res mais Ã©galement dans les routes rurales qui ont un impact direct sur le citoyen est-africain moyen.Une autre membre de l'AssemblÃ©e, Catherine Kimura du Kenya a invitÃ© le Conseil des ministres de l'EAC Ã donner Ã l'agriculture la prioritÃ© dans le processus d'intÃ©gration, tandis que Ghalib Bilala de la Tanzanie a prÃ©conisÃ© la diversification des denrÃ©es de consommation courante parmi les populations de l'Afrique de l'Est.Dans le cadre de la mise en oeuvre du Protocole pour un marchÃ© commun est-africain, il sera donnÃ© la prioritÃ© aux denrÃ©es et produits de base, non seulement pour garantir la sÃ©curitÃ© alimentaire, mais Ã©galement pour s'assurer que la majoritÃ© des citoyens de l'EAC, dont la premiÃ¨re prÃ©occupation est de produire des denrÃ©es de base, deviennent les principaux bÃ©nÃ©ficiaires du MarchÃ© commun.Les barriÃ¨res non-tarifaires qui, par le passÃ©, faisaient obstacle au transfert des produits alimentaires des zones de production excÃ©dentaire vers les zones dÃ©ficitaires, seront Ã©liminÃ©es et il n'y aura pas d'interdiction sur les exportations des denrÃ©es et produits alimentaires destinÃ©s Ã la consommation dans la rÃ©gion de l'EAC.D'aprÃ¨s les recommandations de la Commission, l'amÃ©lioration actuelle des infrastructures de transport devrait accorder une attention particuliÃ¨re Ã un amÃ©nagement Ã©quilibrÃ© des autoroutes et des voies ferrÃ©es d'une part et au dÃ©veloppement des routes desservant les zones rurales d'autre part, pour s'assurer que les infrastructures majeures soient utilisÃ©es de maniÃ¨re optimale.L'AssemblÃ©e a Ã©galement convenu que les denrÃ©es et produits alimentaires sur le marchÃ© de l'EAC devaient Ãªtre conformes aux normes rÃ©gionales de sÃ©curitÃ© pour la protection des consommateurs.Tout en insistant sur la nÃ©cessitÃ© de faciliter la participation du secteur privÃ© Ã la production commerciale ainsi qu'Ã la transformation et Ã la commercialisation des denrÃ©es alimentaires, la StratÃ©gie commune et le Plan d'action pour la sÃ©curitÃ© alimentaire vont prendre en compte la relation entre l'utilisation et la propriÃ©tÃ© des terres, l'accÃ¨s aux capitaux et l'accroissement de la production agricole ainsi que les rÃ©formes agraires nÃ©cessaires.L'EALA a invitÃ© les gouvernements des Etats partenaires Ã appliquer la dÃ©cision d'attribuer 10 pour cent de leurs budgets Ã l'agriculture, comme le prÃ©voit la DÃ©claration de Maputo faite par l'AssemblÃ©e de l'Union africaine en 2003, mais de concentrer cette allocation sur des investissements stratÃ©giques.Â